



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/158

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 29 novembre 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019**

**Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/158

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** la délibération n°2019/55 du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif du budget principal 2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°1 :

A la demande du Trésor Public, un certain nombre de mouvements comptables sont à réaliser en cette fin d'exercice.

Concernant les mouvements d'ordre, le montant prévu pour la passation des amortissements doit être augmenté de 4 593,90€. Ce mouvement est équilibré en fonctionnement et investissement. Le virement de la section de fonctionnement vers la fonction d'investissement sera diminué d'autant afin d'équilibrer l'opération.

Chaque année, la collectivité doit valoriser les études d'investissement qui ont été suivies de travaux. Ces études sont ou non amorties selon le type de réalisations qui en découlent. Pour 2019, la Communauté de Communes valorise 97 387,44€ d'études. Cette opération est équilibrée en recettes et dépenses d'investissement.

Suite à des difficultés informatiques, le Trésor Public n'a pas reçu la répartition des projets d'investissement avec la bonne arborescence par « Opérations ». Afin de régulariser, il est nécessaire de renvoyer « un flux informatique modificatif » au Trésor. Les crédits seront tout d'abord réimputés sur un compte « d'attente » pour 5 477 226,93€ pour ensuite être reventilés sur les « Opérations » d'origine. Afin de réaliser l'opération, la maquette comptable de la présente décision sera envoyée informatiquement en deux étapes au Trésor Public.

Suite à plusieurs mouvements d'entreprises, il est également indispensable d'abonder le compte 165 « cautions » afin de pouvoir rembourser les locataires sur le départ.

Enfin, la Décision modificative est l'occasion d'entériner une recette supplémentaire perçue de l'État. Le FCTVA est un reversement de l'État qui dépend des investissements réalisés, la recette dépasse les prévisions de 19 028,00 €.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/158

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 : DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Commentaire	DÉPENSES	RECETTES
Ordre	023	virement fonctionnement	-4 593,90 €	
	042	amortissement	4 593,90 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	0,00 €
Réel	1004	Réimputation sur superopération	11 269,25 €	
	1007	Réimputation sur superopération	4 862 502,83 €	
	1112	Réimputation sur superopération	618 982,85 €	
	2188	Réimputation sur superopération	5 477 226,93 €	
	2188	Réimputation sur superopération	-5 477 226,93 €	
	21	Réimputation sur superopération	-132 514,02 €	
	204	Réimputation sur superopération	-4 757 303,03 €	
	23	Réimputation sur superopération	-587 409,88 €	
	10	FCTVA		19 028,00 €
	16	Régularisation cautions	3 500,00 €	
Ordre	021	virement fonctionnement		-4 593,90 €
	041	Valorisation des études suivies de travaux	97 387,44 €	97 387,44 €
	040	amortissement		4 593,90 €
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT			116 415,44 €	116 415,44 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL				

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*


